

## Petit compte-rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2014

### 1) Approbation du compte-rendu précédent :

*Vote* : 14/14 approuvent le compte-rendu du précédent conseil.

### 2) Droit de Prémption Urbain :

2 parcelles au 65 rue centrale d'une surface totale de 1 245 m<sup>2</sup> avec bâti : 225 000 €.

*Vote* : 14/14 ne désirent pas préempter sur ce bien.

### 3) Classement de parcelles communales dans le domaine public routier :

2 parcelles communales (C 1525 – C 1527) Chemin du Pic sont à décadastrier pour les classer dans le domaine public routier en vu de travaux futurs.

*Proposition* : retirer ces parcelles du cadastre et les incorporer dans le domaine public routier.

*Vote* : 14/14 approuvent cette proposition.

### 4) Suppression de l'indemnité de gardiennage de l'église :

Actuellement, des indemnités annuelles de 200 € sont versées à Mme COURAT afin qu'elle ouvre et ferme à clé les portes l'église pendant les périodes scolaires.

Dans un souci d'économies, il est proposé de supprimer ce service.

Pour rappel, l'église est un bâtiment communal. Sa gestion dépend du domaine de la paroisse.

Un courrier de Mme COURAT précise qu'elle accepte de ne plus assurer le gardiennage de l'église à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Vote* : 14/14 approuvent cette proposition.

### 5) Avis du Conseil concernant le transfert de la partie investissement de la compétence éclairage public à la CALF :

Un audit concernant la compétence voirie a été établi par la CALF au mois de décembre 2013.

Pour rappel, l'éclairage public fait partie de la compétence voirie.

La compétence éclairage public n'était pas conforme à la loi. Après délibération, la CALF transfère la partie investissement de la compétence éclairage public à ses services.

Suite à cette décision, c'est aux communes de se prononcer.

Ce sera toujours la commune qui décidera des travaux à envisager au niveau de l'éclairage public. Le montant des travaux sera prélevé sur l'enveloppe qui lui sera attribuée (206 points lumineux X 75 €) par an + une participation du SIEL ce qui fait pour la commune de St GEORGES Haute Ville une enveloppe de 8 188,50 € (attribution de compensation provisoire).

Si cet argent n'est pas utilisé pour l'éclairage public, il pourra être ajouté à l'enveloppe voirie. En ce qui nous concerne, cette enveloppe est d'environ 36 000 €/an.

*Proposition* : Transférer la partie investissement de la compétence éclairage public à la CALF.

*Vote* : 14/14 acceptent cette proposition.

### 6) Convention type d'hébergement des équipements de télérelève avec GRDF :

GRDF propose une convention pour héberger les équipements de télérelève. Il s'agit d'un ou 2 coffrets de 40 x 30 x 20 cm et 1 à 4 antennes de 30 à 40 cm, d'un diamètre inférieur à 5 mm. A priori, le niveau d'ondes émises est faible. Les particuliers seraient munis de boîtiers qui enverraient les informations les concernant aux coffrets. Ces coffrets devraient être posés sur l'église. GRDF reverserait à la commune 50 €/an. N'ayant pas été contacté auparavant, il paraît souhaitable de rencontrer le responsable afin d'avoir quelques précisions.

Proposition : Ne pas signer cette convention et rencontrer Mr CHIRAT de GRDF.

Vote : 14/14 acceptent cette proposition. Mrs CHATAIN, TAILLANDIER et CLEMENCON rencontreront Mr CHIRAT.

### **7) Autorisation de dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 pour les nouveaux logiciels Magnus, leur installation et la formation :**

Les logiciels Magnus sont utilisés au niveau du secrétariat en comptabilité, pour les payes, les élections... De nouveaux logiciels avec formation du personnel sont nécessaires. Le montant de ces opérations se monte à 2 836,20 €.

Proposition : Incrire au budget 2 900 € pour financer ces opérations.

Vote : 14/14 acceptent cette proposition.

### **8) Montant de la PVR (Participation Voirie Réseaux) à revoir :**

La PVR avait été calculée par rapport à des estimations du coût des travaux. Les travaux ayant coûté moins chers, le taux de la PVR est à revoir à la baisse pour la rue du Repos et la rue de la Croix Verte.

Rue du Repos :

Le taux voté était de 1,03 €/m<sup>2</sup>. Avec le coût réel des travaux, on obtient un taux de 0,87 €/m<sup>2</sup>. La participation de la commune étant de 20 %, le taux révisé proposé est de 0,70 €/m<sup>2</sup>.

Rue de la Croix Verte :

Le taux voté était de 0,45 €/m<sup>2</sup>. Avec le coût réel des travaux, on obtient 0,38 €/m<sup>2</sup>. La participation de la commune étant de 20 %, le taux proposé est de 0,30 €/m<sup>2</sup>.

Proposition : Appliquer ces nouveaux taux (0,70 €/m<sup>2</sup>, rue du Repos et 0,30 €/m<sup>2</sup>, rue de la Croix Verte) au vu des coûts réels des travaux.

Vote : 14/14 approuvent cette proposition.

### **9) Convention d'adhésion triennale au service « hygiène et sécurité au travail » du CDG 42 :**

**Pour rappel :**

Dans chaque commune, il y a un agent de prévention (ACMO). A St GEORGES, c'est Mme CHAZAL qui occupe ce poste. Un poste d'ACFI (personne responsable supérieure hiérarchiquement) avait été proposé. Le conseil l'avait refusé considérant que le coût pour une intervention d'une ½ journée par an était trop élevé.

Nouvelle proposition du CDG 42 : L'ACFI serait un agent du CDG 42 qui viendrait sur la commune pour 3 missions :

Mission initiale : état des lieux des risques encourus par les agents de la commune, mission annuelle : rédaction d'un rapport, 3<sup>ème</sup> mission : mise à jour du document unique et sensibilisation aux risques pour les agents.

Le tarif demandé est de 250 €/an pour ces 3 interventions.

Proposition : signer cette convention triennale aux conditions précisées ci-dessus.

Vote : 14/14 acceptent cette proposition.

### **10) Fonds de concours à la CALF pour l'octroi d'un abribus à installer au carrefour des Royats et convention avec la CALF pour cet équipement :**

L'abribus au carrefour des Royats est vétuste, il doit être changé.

Proposition : faire l'acquisition d'un nouvel abribus semblable à celui du Poteau Bleu. La dalle en ciment sera à réaliser par la commune. Le coût de cet abribus s'élève à 3 735,11 € TTC. La CALF prend en charge 80 % du montant (commune de – 2 000 habitants). Il reste 20 % à la charge de la commune soit 740 €. Cette dépense sera à inscrire au budget 2014.

Vote : 14/14 acceptent cette proposition et la signature d'une convention avec la CALF pour cet équipement.

## **11) Informations sur les rythmes scolaires :**

Lundi 23 décembre, nous avons rencontré le personnel communal : Mmes Di NUZZO, COURAT, LAURENT, PINTURIER, GRILLET et CLEMENCON.

3 personnes sont intéressées pour faire des heures supplémentaires, il s'agit de Mmes LAURENT, GRILLET et DI NUZZO.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, il s'agira d'un temps de garderie périscolaire et dans un 2<sup>ème</sup> temps, il faudra envisager la possibilité de faire des activités.

*A réfléchir* : garderie payante ou pas ?

## **12) Informations et questions diverses :**

Réunion des Présidents d'Associations : **LUNDI 20 JANVIER à 20 h, salle des Associations.**

(Présents : JM. CHATAIN, P. BOUILHOL, F. MILLET, JP. GACHET, B. RIVOLLIER).

Réunion CCAS (préparation du repas des seniors) : **JEUDI 23 JANVIER à 20 h**

(Présents : JM. CHATAIN, O. PINTURIER, C. CHAVALARD, F. MILLET, J. GONZALEZ)

Repas des seniors : **DIMANCHE 23 FEVRIER à la Salle des Fêtes**

Vœux du canton : **VENDREDI 10 JANVIER à 19 h à St Jean/Soleymieux.**

Vœux de l'Agglo : **LUNDI 27 JANVIER à 19 h 30**

Réunion CREN (Mme WOLF) : **LUNDI 13 JANVIER à 9 h.**

(Présents : JM CHATAIN, J. TAILLANDIER, B. IVOLIER)

Réunion PLU (finalisation du projet) : **MARDI 14 JANVIER à 9 h**

Rencontre avec responsable « columbariums » : **VENDREDI 17 JANVIER**

(JM. CHATAIN, G. MARREL, P. CLEMENCON)

### **Assemblées Générales :**

Age d'Or : **LUNDI 13 JANVIER**

Bibliothèque « L'Oiseau-Lire » : **VENDREDI 17 JANVIER à 20 h salle des Associations.**

Saint VINCENT : **DIMANCHE 26 JANVIER**

Boule des TILLEULS : **SAMEDI 8 FEVRIER**

### **Infos diverses :**

Rencontre avec les gérants du commerce : l'activité est en baisse, ils envisageraient de laisser le commerce dans quelques mois.

Saint GEORGES de France : le dossier pour les inscriptions est arrivé. Lieu : St GEORGES de VIEVRE dans l'Eure.

Proposition : installer une barrière pour l'accès au commerce.

Chauffage, salle des Fêtes : problèmes de programmation. L'installateur a été contacté, il doit changer le programmeur.

Parking : Peut-on envisager la création de 3 places vers la Croix sur la place ?

Chemin des Clos : Les 3 propositions ont été faites à Mrs C. GACHET, J. DUCLOS. La réponse n'a pas encore été donnée.

Date du prochain CM : **MARDI 4 FEVRIER à 20 h.**